

DEC26052DAJ

**Décision du 30 mars 2026 portant nomination de Mme Nathalie GANDON en qualité de
Déléguée à la protection des données (DPD)**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment ses articles 37 à 39,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 57,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 21 mars 2019 (note de service n°2019-28) modifiée fixant les modalités d'application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel au sein de l'Institut,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 23 mars 2026 (note de service n°2026-13) portant modification de l'intitulé de la fonction de "Délégué Informatique et Libertés (DIL)",

Décide :

Article unique.

A compter du 1^{er} avril 2026, Mme Nathalie GANDON, Ingénieure de Recherche hors classe, est renouvelée dans ses fonctions de Déléguée à la protection des données (DPD) pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 30 mars 2026

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

